



Fiche descriptive de l'offre de fourniture de gaz naturel

« Proxi Pack ANTARGAZ »



OFFRE POUR LES CLIENTS HORS RESIDENTIELS

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

En souscrivant un contrat à prix de marché, vous pouvez à tout moment conclure à nouveau un contrat de fourniture au Tarif Réglementé auprès du fournisseur historique.

Pour un local (site) nouvellement raccordé au gaz, vous ne pouvez pas souscrire un contrat au tarif réglementé.

CARACTERISITQUE DE L'OFFRE

Proxi Pack d'ANTARGAZ est une offre de marché Gaz Naturel à prix fixe sur 1, 2 ou 3 ans.

Cette offre est réservée aux clients professionnels et collectivités et peut être souscrite sur internet, par téléphone ou lors d'un rendez-vous avec un représentant d'ANTARGAZ.

Options obligatoires incluses :

- Paiement par prélèvement automatique

RIX DE L'OFFRE - (Article « Conditions tarifaires » des CPV)

Prix du gaz : Le prix du gaz à la souscription se positionne autour du prix du marché (TRV) et suit son évolution.

Prix de l'abonnement : 18,69 € HTT/ mois

Les prix comprennent la fourniture et l'acheminement du gaz naturel jusqu'au compteur. Aux prix HTT s'ajoutent la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), la Contribution aux certificats d'économies d'énergie (CEE), la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) et la TVA. Le taux de TVA est de 5,5% sur les abonnements et de 20% sur les consommations.

Pour accéder aux tarifs en vigueur des Proxi Packs d'ANTARGAZ, vous devez simulez votre offre sur notre site internet www.gaznaturel.antargaz.fr/

CONDITIONS DE REVISION DES PRIX - (Article « Conditions tarifaires » des CPV)

Evolution du prix de l'abonnement :

Le prix de l'abonnement évolue à la hausse ou à la baisse, dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que la part fixe des tarifs publics d'utilisation des réseaux du GRD (dont les valeurs sont fixées par arrêté, publié au Journal Officiel et accessible sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Énergie). ANTARGAZ appliquera au terme fixe ces évolutions en valeur absolue.

Evolution du prix du Gaz :

Le prix du gaz naturel est fixe, il pourra être révisé à chaque échéance du contrat.

Le client sera informé, au plus tard 45 jours avant cette échéance, du nouveau prix fixe qui lui sera appliqué à compter de la date de renouvellement de son contrat.

En cas de refus de son nouveau prix, le Client dispose d'un délai de 30 jours pour refuser le nouveau prix.

DUREE DU CONTRAT - (Article 1-d des CGV)

Le Contrat de fourniture est un contrat à durée déterminée d'une, deux ou trois années. La durée est fixée aux conditions particulières de vente. Le contrat se renouvelle ensuite par tacite reconduction pour la même durée.

La date de prise d'effet du contrat est fixée avec le client et mentionnée aux conditions particulières de vente. La fourniture de gaz intervient dans le délai maximum stipulé au catalogue des prestations du Gestionnaire du Réseau de Distribution.

Les frais de souscription au service prix du gaz garanti fixe pendant 1,2 ou 3 ans sont gratuits.

En cas de résiliation du contrat de fourniture avant l'échéance contractuelle, une indemnité complémentaire au frais de résiliation anticipée sera facturée :

95,00€ HTT pour un prix fixe garanti 1 an,

285,00€ HTT pour un prix fixe garanti 2 ans,

475,00€ HTT pour un prix fixe garanti 3 ans.

FACTURATION ET MODALITE DE PAIEMENT - (Article 9 des CGV)

Les factures de gaz sont établies soit sur la base des quantités relevées et communiquées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution, soit sur la base d'une consommation estimée grâce notamment à l'historique de consommation s'il existe, soit à partir de toute information fournie par le Client.

Fréquence de facturation : bimestrielle (tous les 2 mois) ou service mensualisation (service gratuit – 10 mensualités d'un même montant et une régularisation sur les 11^{ème} et 12^{ème} mois)

Mode de paiement : Prélèvement automatique

Délai de règlement : minimum 15 jours à compter de la date de facture.

Support : facture papier ou électronique

Incidents de paiement : toute somme non réglée à son échéance :

- Sera de plein droit productive d'intérêts au taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, intérêts exigibles à compter du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture et sans mise en demeure.
- Entraînera la facturation de frais de recouvrement fixé forfaitairement par Arrêté à 40,00 € net.

CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT - (Article 12-a des CGV)

Le client peut résilier son contrat à tout moment :

- En cas de changement de Fournisseur, le Contrat est résilié automatiquement à la date de prise d'effet du nouveau Contrat de fourniture de Gaz.
- Dans les autres hypothèses de résiliation, celle-ci prend effet à la date souhaitée par le Client ou au plus tard dans les trente (30) jours à compter de la notification de la résiliation par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

Le Client est redevable des sommes dues jusqu'à la prise d'effet de la résiliation.

CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE D'ANTARGAZ - (Article 11 et 12-b des CGV)

ANTARGAZ pourra résilier ou suspendre la fourniture en cas :

- De non-paiement des factures dans le délai imparti et après mise en demeure demeurée infructueuse pendant un délai de vingt (20) jours à compter de sa réception par le Client, sous réserve cependant de l'éventuelle application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles,
- De non-justification de la conformité des Installations intérieures à la réglementation et aux normes en vigueur.

Les frais d'interruption et de rétablissement de la fourniture de gaz sont à la charge du Client.

SERVICE CLIENT ET RECLAMATIONS

Service souscription :

Téléphone :

0 805 509 509 Service & appel gratuits

Site Web :

www.antargaz.fr

Service clients

Adresse postale :

ANTARGAZ Naturel - Service Clients
Les Renardières – 3 place de Saverne
92901 PARIS LA DEFENSE Cedex

Adresse e-mail :

serviceclients@antargaznaturel.fr

INFORMATIONS

Le Client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie à l'adresse suivante :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/consommation/thematiques/Electricite-et-gaz-naturel

L'énergie est notre avenir, économisons-la.

